

LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 14 AVRIL, 1846.

La Correspondance.

LE PAMPHLET DE MR. CARON.—SES RECRIMINATIONS ET SES GRIEFS.—LA LETTRE DU 8 SEPT., INEDITE.—LA REACTION DE QUEBEC!!—SURPRISE ET DESAPPOINTEMENT DU PARTI LIBERAL, AU SUJET DU PAMPHLET.—SA CONdamnATION PRONONCEE PAR L'OPINION PUBLIQUE.

Le pamphlet de M. Caron est le texte de toutes les conversations. Il a pris tout le monde par surprise, comme la publication qu'avait fait M. Draper deux ou trois jours auparavant dans le Herald, de la lettre inédite du 8 septembre. La haute position qu'occupe M. Caron dans notre société, son caractère honorable, l'estime dont il jouit parmi ses compatriotes, tout cela nous fait regretter d'autant plus l'apparition dans le domaine de la publicité, de cette lettre du 8 septembre, et du fameux pamphlet d'hier. Cependant l'opinion publique a déjà prononcé son jugement; indépendante et juste, elle a déjà marqué de sa réprobation la faute énorme que vient de commettre l'honorable orateur du conseil. M. Caron a manqué de force et d'énergie; il a tremblé devant le pouvoir, et au moment où ses amis politiques et tous ses compatriotes, avaient le plus besoin qu'il se montrât ferme et digne de la confiance qu'ils reposaient en lui, il s'est tourné contre eux, en prêtant ses armes à l'ennemi, pour les combattre. Il n'y a qu'une voix parmi les membres libéraux de la chambre, pour condamner la démarche de M. Caron, tandis que le côté ministériel et le parti tory ont déjà entonné un chant de triomphe à son sujet.

Il est inutile de prétendre que la correspondance à dater du 7 septembre était d'une nature confidentielle; on ne peut traiter et transiger avec un parti politique, par confidences; du moment que l'on entre en communication avec un certain nombre d'hommes sur des affaires d'intérêt général, qui concernent tout un pays, on ne peut exiger que le secret qui entoure les premières communications de cette nature, soit éternel; M. Caron devait donc s'attendre que tôt ou tard il pourrait arriver une circonstance qui amènerait naturellement cette correspondance devant le public. Il pouvait justifier sa conduite par ces faits là seuls, sans attaquer M. LaFontaine et ses amis. Il est vrai de dire que la publication dans le Herald de la lettre du 8 septembre, a bien pu changer la position de M. Caron vis-à-vis de M. LaFontaine. La publication de cette lettre le compromettait aux yeux de ses amis politiques; elle a prouvé combien M. Caron a été la dupe de M. Draper, tout en montrant la malice de ce dernier. Ou était donc la réaction mentionnée dans la lettre du 8 septembre? S'est-elle jamais étendue plus loin que M. Taschereau et quelques brillants jeunes canadiens pleins d'espérances...? Qu'est-elle donc devenue aujourd'hui? car enfin le district de Québec a des représentants en parlement; ils se sentiraient un peu affectés de ce retour de leurs constituants vers le ministère actuel; on verrait encore la réaction s'exprimer par l'opinion publique. Il n'en est rien; à moins qu'on ne considère M. CHRISTIE et le Canadien comme la personification de la réaction du district de Québec; Dieu nous en garde! On sait à quoi s'en tenir là-dessus.

Nos lecteurs trouveront dans une autre colonne la meilleure critique que nous puissions leur offrir sur le pamphlet, et les explications les plus satisfaisantes sur la conduite de M. LaFontaine.

Nous regrettons que la quantité des matières composées pour ce numéro, et surtout les procédés parlementaires, ne nous permettent de publier pour aujourd'hui que la première lettre inédite du pamphlet de M. Caron; afin qu'on n'ait pas droit de se plaindre que nous publions seulement un côté de la question, dans notre prochaine feuille, nous compléterons la publication de la partie inédite du pamphlet, bien convaincu que nos lecteurs ne justifieront pas plus que nous, la faute grave que vient de commettre l'orateur du conseil.

[NON-PUBLIÉE]

N. O. I.

Lettre de l'Honble. R. E. Caron à l'Honble. W. H. Draper.

QUEBEC, 8 Septembre, 1845.

Mon cher monsieur, J'ai toujours tardé à vous écrire parce que je ne voulais point le faire sans avoir quelque chose de positif à vous apprendre sur le résultat de la mission dont je me suis chargé à votre demande; quoique je ne sois pas bien avancé en besogne, il faut cependant que je vous écrive de crainte qu'un plus long silence ne vous fasse croire que je ne me suis pas occupé d'une affaire trop importante, cependant, pour être négligé. Depuis mon retour de Montréal je me suis beaucoup occupé du sujet de la conversation que nous avons eue, et avant tout, je me suis convaincu moi-même que les difficultés qui s'opposaient à un rapprochement, quoique grandes, n'étaient pas insurmontables, et désirant comme je le fais, voir mettre un terme à un état de choses qui ne peut durer sans inconvénients graves pour le pays en général, pour le Bas-Canada en particulier, et spécialement pour la partie de la population à laquelle j'appartiens, je me suis décidé à me mettre en communication avec les personnes que je regardais comme disposées et capables de m'aider à promouvoir l'objet que nous avions en vue; mais une de ces personnes et celle sur laquelle je comptais d'avantage a été absente depuis mon retour, n'étant revenue que ces jours derniers; une autre, à qui il m'a fallu écrire, ne m'a fait réponse qu'hier; une troisième n'a pas encore répondu. Malgré cela, je serais probablement en état de vous donner une réponse décisive, si ceux de qui dépend en grande partie le succès de mon projet, ne demeurait dans le district de Montréal. C'est par lettre qu'il faut communiquer avec eux, et vous savez combien cette manière de traiter des affaires délicates est lente et désagréable. Je serais bien allé à Montréal, mais je suis tellement occupé ici que ce voyage m'a été à peu près impossible.

Tout ce qui précède est pour vous expliquer les raisons qui font qu'aujourd'hui même je n'ai rien de plus à vous dire sur une affaire dont pourtant je me suis beaucoup occupé. Les choses cependant sont en progrès, et quoique je puisse difficilement dire quel sera le résultat définitif d'une entreprise à laquelle je tiens beaucoup, je suis bien aise de pouvoir vous en informer que le petit nombre de personnes à qui j'ai communiqué le sujet voient les choses tout-à-fait sous le même point de vue que moi, et sont disposées à co-opérer à faire disparaître les difficultés qui s'opposent à un accommodement

qu'elles paraissent désirer bien sincèrement; l'on a promis de me seconder et l'on écrit à qui l'on a pensé devoir le faire. Ainsi les choses sont en progrès, et sous peu j'espère pouvoir vous en dire d'avantage; mais quel que soit le résultat, je vous promets que je serai sincère et franc, et que je vous dirai quels auront été les obstacles qui auront empêché de réussir. Les esprits, au reste, me paraissent ici bien mieux disposés, et il n'y a pas de doute qu'il s'opère graduellement un changement ou une réaction dont j'espère beaucoup pour l'arrangement et la réalisation de notre projet, si, comme je l'espère, l'élection du nouveau Solliciteur-Général réussit; ce succès aura un bon effet, et sera une preuve de la réaction dont je parle.

Il faut que je finisse pour aujourd'hui; je vous écrirai aussitôt que j'aurai à vous dire quelque chose qui en vaille la peine.

En attendant soyez sûr que je ne perdrai pas la chose de vue, et que je suis avec beaucoup d'estime, et la plus haute considération,

Mon cher monsieur, Votre très-dévoilé serviteur, R. E. CARON.

REVUE DU PAMPHLET D'HIER.

Un pamphlet en langue anglaise ayant pour titre "Correspondance, etc." vient de sortir des presses de MM. Desbarats et Derbishire, imprimeurs de Sa Majesté. Il est assez étrange qu'il soit publié sans nom d'auteur.

Le défenseur de M. Caron a dirigé ses attaques contre M. LaFontaine, et non contre M. Draper; il a été en cela plus que maladroit. Peut-être aussi a-t-il pris en considération la position "relative" de M. Caron, orateur du Conseil Législatif, vis-à-vis de M. Draper, le leader de l'administration. Espérons que M. Caron ne court plus de danger de perdre sa place. Jusqu'à l'apparition du pamphlet, les amis de M. Caron avaient donné à entendre qu'il devait être dirigé contre M. Draper qui avait injustement attaqué M. Caron, et dit qu'une partie de ce que celui-ci avait écrit à M. LaFontaine, le 7 septembre, n'était point vrai. M. LaFontaine défendit alors M. Caron, et ne s'en repent pas.

Le défenseur de M. Caron dirige ses coups contre MM. Morin et LaFontaine. Il est le bien venu. Ce n'est pas la première fois que ce "prétendus" amis, après avoir profité de leurs luttes politiques pour leur avantage personnel, leur ont tourné le dos. Ils peuvent en éprouver bien du dégoût, mais ils s'en consolent facilement à la pensée que ceux qui s'abaissent devant le pouvoir et manquant d'énergie, semblent disposés à le trahir de gaîté de cœur, leur doivent les places qu'ils occupent. MM. LaFontaine et Morin en sont où ils étaient lorsqu'ils entrèrent pour la première fois dans la vie publique, luttant avec succès pour maintenir l'union parmi les canadiens, et faire disparaître toute cause de jalousie parmi eux. Ils sont encore dans l'opposition, il est vrai, mais ils sont respectés de leurs adversaires politiques. Ils ont conservé leur indépendance, ils sauront la conserver en tout temps et en tout lieu.

Libre à M. Caron de "souffrir" que le leader de l'administration dise publiquement qu'une partie de ce que M. Caron a écrit à ses amis, n'est point vrai. M. Caron, se soumettant volontairement à cette injustice, doit en prendre les conséquences. Cependant M. LaFontaine ne regrettera jamais d'avoir défendu M. Caron en cette occasion.

Lorsque M. LaFontaine prenait ainsi la défense de M. Caron, il ignorait le double rôle que celui-ci jouait envers lui et ses anciens amis politiques. Il ignorait l'existence de la lettre de M. Caron à M. Draper du 8 septembre 1845, lettre qui a été "supprimée" lors de la discussion en chambre d'assemblée. Dans cette lettre, M. Caron s'avoue le partisan d'une "réaction" dans le district de Québec. Il en désire le succès, mais il se donne bien de garde d'en faire part à M. LaFontaine. S'il l'eût fait, la réponse de M. LaFontaine eût été faite en peu de mots: Vous voulez, lui eût-il dit, travailler à une réaction dans l'intérêt de l'administration et contre celui du parti auquel vous étiez jusques là censé appartenir; je vous prie de respecter ma position, mes convictions politiques; je ne puis être traité ni à mes amis, ni à mon parti. M. Caron eût épargné à M. LaFontaine la part qu'il a eue à la correspondance dont il s'agit.

C'est le même jour que M. Caron écrivait à M. LaFontaine pour la première fois, qu'il écrivait à M. Draper la lettre en question, et dont il ne disait pas un mot à M. LaFontaine. Il y a eu en effet "suppression" de lettres, mais qui a droit de s'en plaindre, de M. Caron, ou de MM. LaFontaine et Morin? Il est évident qu'il y a eu deux correspondances entre M. Caron et M. Draper, l'une pour eux, l'autre pour M. LaFontaine et ses amis. Voir la première ligne du pamphlet, où il est dit: "with the exception of some notes"; aussi la lettre de M. Caron à M. Draper du 6 avril, page 26..... "I propose to leave out all that does not bear upon the principal matter; I have looked upon many of your notes as destined for my eye alone; they have never been shown, and have never gone out of my hands." Cependant dans sa lettre du 25 novembre à M. Morin, M. Caron disait: "Dans les lettres que j'ai écrites et dans celles que je vous ai transmises ou communiquées se trouve tout ce qui s'est passé entre M. Draper et moi." Encore une fois qui a droit de se plaindre de suppression, de M. Caron ou de MM. Morin et LaFontaine?

Le défenseur de M. Caron veut donner à entendre que si M. Caron a transmis à M. LaFontaine sa lettre du 17 septembre à M. Draper et deux lettres de ce dernier, il ne l'a fait qu'à la demande de M. LaFontaine, et ne l'eût point fait sans cela. M. LaFontaine n'a connu l'existence de la lettre de M. Draper du 19 novembre que par l'envoi que M. Caron lui en a fait de son propre mouvement. Quant à celle du 16 octobre, M. Caron en avait écrit la substance à M. LaFontaine dans sa lettre du 24 du même mois, page 13 du pamphlet. Quant à celle du 17 septembre, la note suivante de M. Caron à M. LaFontaine, et que l'auteur du pamphlet n'a pas publiée fera voir jusqu'à quel point l'assertion est fondée.

Québec, 19 septembre 1845.

Mon cher ami, J'ai écrit hier à M. Draper dans le sens de vos observations écrites et de celles que m'a faites ensuite Morin verbalement.

Dans le fait il n'y a pas d'autre moyen que celui que vous suggérez de former une administration forte et durable. Je le dis franchement à Draper, et je lui conseille de l'adopter si la chose est en son pouvoir. Si mon brouillon était lisible, je vous l'envoyerais; si je puis avoir le tems de le mettre au net prochainement, je vous le ferai parvenir. Ce n'est rien qui mérite d'être gardé, mais comme vous avez la substance de ce que m'a dit Draper, j'aimerais que vous verriez ce que je lui ai répondu. Si ma lettre avait quelque résultat, je vous en

ferai part, je n'y compte pourtant pas; Daly et Smith seront des obstacles à tout arrangement qui pourrait réunir les deux partis qui devraient être à la tête des affaires.

Je suis, &c., Ed. CARON.

Ce n'est qu'après le 26 novembre que MM. LaFontaine et Morin ont réclamé le droit de donner en tems et lieu publicité à la correspondance. Ils auraient insisté davantage s'ils avaient connu la lettre de M. Draper à M. Caron du 26 novembre, lettre qu'ils n'ont jamais vue avant la discussion en chambre.

Si on examine la nature et le résultat de cette correspondance, l'on voit que, par l'entremise de M. Caron, M. Draper a réussi à connaître les vues et les opinions de l'opposition du Bas-Canada, et que tout d'un coup, après avoir acquis cette connaissance, M. Draper met fin à cette correspondance sans dire s'il rejette ou non les propositions de M. Caron, contenues dans sa lettre du 17 septembre, "your last letter," écrit M. Draper à M. Caron le 19 novembre, "contains a frank and interesting exposé of the general views of your self and political friends."

M. LaFontaine a toujours dit à M. Caron qu'il pensait que M. Draper désirait sincèrement ce qu'il avait proposé, et qu'il devait supposer que M. Draper avait rencontré des obstacles qu'il n'avait pu surmonter; mais qu'il en fut ainsi ou non, sa position vis-à-vis d'eux était la même: que, par l'entremise de M. Caron et sous le prétexte d'appeler la majorité du Bas-Canada au pouvoir, il avait réussi à connaître les vues et les opinions de ce parti, et s'était arrêté là; qu'il se trouvait ainsi dire avoir joué M. Caron, et par suite ses amis; qu'en pareil cas, MM. LaFontaine et Morin croyaient que leur justification et leur défense rendraient nécessaire tôt ou tard la publicité de cette correspondance.

C'est alors qu'eurent lieu les entrevues entre M. Caron et MM. LaFontaine et Morin, et dont ces derniers n'ont pas pris note, tandis que M. Caron paraît l'avoir fait lui-même. M. Caron a admis à ses amis dans ces entrevues que par la manière dont M. Draper avait mis fin à cette correspondance, il avait mal agi à son égard, et qu'il lui en demanderait des explications. M. Caron l'a-t-il fait? L'auteur du pamphlet n'en dit pas un mot.

Dès le 24 octobre, M. Caron avait prévu que cette correspondance était de nature à devenir publique puisqu'il dit dans sa lettre de ce jour-là: "J'étais d'avis qu'il était mieux pour le succès de l'entreprise que le plan fût mûri par un petit nombre avant qu'il devint public."

Bien que par sa lettre du 26 novembre, M. Caron eût fait M. LaFontaine le principal dans cette affaire, cependant il objecta à ce que ses amis fissent usage de cette correspondance sans son consentement; delà son refus consigné dans sa lettre du 10 mars. M. LaFontaine a déclaré ce fait en chambre. Plus tard M. Caron a permis à M. LaFontaine d'en faire usage dans les termes de sa lettre du 16 mars. M. LaFontaine a-t-il manqué à cette condition? Il s'est abstenu de parler de la correspondance lors de la motion de M. Cameron, quoiqu'interpellé de le faire en termes très forts par plusieurs de ses amis dans la chambre.

Une assemblée des amis de M. Draper a lieu; il est question de cette négociation; après l'assemblée, des rapports plus qu'inexactes circulent; la conduite de MM. LaFontaine et Morin est représentée sous un faux jour. M. LaFontaine néanmoins continue à garder le silence.

Les membres de l'opposition ont à leur tour une assemblée; ils requièrent M. LaFontaine de leur faire part de la correspondance dont il est en possession. M. L. croit de son devoir de le faire. M. Caron peut-il l'en blâmer? Son défenseur n'ose pas le faire. A cette assemblée, les amis de M. L. l'autorisent à faire usage de la correspondance. M. LaFontaine persiste néanmoins à garder le silence, et l'aurait gardé jusqu'à ce qu'il eût été obligé de le rompre dans les termes de la lettre de M. Caron du 16 mars, si celui-ci, pour des raisons à lui connues, n'avait pas de son propre mouvement changé la position de M. LaFontaine par sa lettre du 6 avril, dont la réception inattendue n'excita pas peu sa surprise.

"Je dois vous informer, lui dit-il, de la détermination que j'ai prise de publier moi-même et en mon nom la correspondance en question."

Après une pareille lettre, une pareille détermination, il y aurait plus que de la bonhomie de prétendre, comme semble vouloir le faire le défenseur de M. Caron, que M. LaFontaine n'était pas libre d'en faire autant! D'un moment à l'autre M. LaFontaine pouvait s'attendre à voir cette correspondance publiée et distribuée à ses collègues sous le nom de M. Caron; et cependant M. LaFontaine n'avait rien à dire! Il faut avouer que le défenseur de M. Caron a bien fait de taire son nom.

L'auteur du pamphlet se plaint de la suppression de lettres lors de la discussion. M. Caron sait que M. LaFontaine n'avait gardé copies que de ses lettres des 10 septembre et 26 octobre. Les autres étaient des "notes privées et amicales" en la possession de M. Caron seul, et dont M. LaFontaine n'a pas gardé copies. Les lettres que M. Caron a confiées à son défenseur font voir qu'en cas de publicité, M. Caron désirait qu'une partie de ce qu'il avait écrit ne fut pas lue, sans néanmoins avoir jamais voulu indiquer cette partie à M. LaFontaine, lui laissant toute la responsabilité à cet égard. Voir entr'autres la réponse du 23 mars, faite par M. Caron à la note de M. LaFontaine du jour précédent. Même plus, en communiquant à M. LaFontaine sa détermination de publier la correspondance, M. Caron dit lui-même: "En faisant cette publication, je me bornerai, comme de raison, à la partie sérieuse et importante de notre correspondance." M. LaFontaine en a fait autant. M. Caron peut-il s'en plaindre?

Session Legislative.

SÉANCE DE LUNDI SOIR—13 Avril.

Hier soir, à l'ouverture de la séance après la réception des pétitions, l'orateur, SIR ALLAN McNAB, s'est levé et a annoncé à la chambre qu'en conséquence de l'état alarmant de la santé de Lady McNAB, il était obligé de demander un congé d'absence; l'honorable Orateur ajouta qu'il s'était efforcé jusqu'aujourd'hui de remplir la haute charge à laquelle l'avait appelé les membres de cette chambre avec fidélité, avec zèle et impartialité, qu'il espérait que la chambre était satisfaite de ses efforts et qu'il regretterait d'abandonner ses devoirs, etc.

M. DRAPER prit alors la parole et dit: qu'il exprimait les sentiments de la chambre d'assemblée, des deux côtés de la chambre, en témoignant à l'honorable Orateur, les regrets sincères qu'il éprouve en apprenant la pénible nécessité qui le force à abandonner la haute charge qu'il remplit d'une manière si honorable; que si c'était pour lui quelque consolation dans sa position, il peut être assuré qu'il a les sympathies les plus vives de la chambre, etc., etc.

M. Draper fait donc motion qu'un congé d'absence soit accordé à l'Orateur pour le temps qu'il jugera convenable et nécessaire. La motion passa et l'Orateur se retira.

M. Draper se leva de nouveau et dit que la situation dans laquelle se trouvait maintenant la chambre sans Orateur, rendait quelque mesure nécessaire, afin de pouvoir procéder aux affaires du pays; qu'il y avait quelques précédents de l'absence de l'Orateur pour cause de maladie ou autrement dans le parlement en Angleterre, et un cas en Haut-Canada. Dans ces cas la pratique a été d'élire un membre pour remplir les devoirs de l'Orateur, durant son absence; il proposait donc suivant cette pratique que l'honorable membre pour Bellechasse prit le fauteuil, durant l'absence de Sir Allan McNAB. Il est inutile de rien ajouter, continua M. Draper, l'honorable M. MORIN a déjà été proposé et a déjà obtenu les voix d'un grand nombre des membres de cette chambre, etc. M. AYLWIN seconda la motion, qui passa unanimement.

M. Morin fut alors conduit au fauteuil par MM. Aylwin et Draper. Il adressa quelques mots à la chambre dans les deux langues. Il n'y a pas de situation plus importante, a dit M. Morin, que celle de présider la chambre d'assemblée, et je sens combien je suis au-dessous de cette haute charge à laquelle vous me faites l'honneur de m'appeler, surtout quand il s'agit de remplacer un homme comme celui qui la remplissait auparavant. Il se sentait d'autant plus incapable, qu'il venait d'entendre l'honorable orateur, sir Allan McNAB, faire ses excuses à la chambre pour la manière dont il s'était acquittée de ses devoirs. Lui (M. Morin.) croyait que tout le monde était satisfait de la manière impartiale et habile dont sir Allan a présidé la chambre jusqu'à aujourd'hui, etc. Il espérait qu'on aurait pour lui (M. Morin.) la plus grande indulgence; que le sentiment de son incapacité le rendrait plus vigilant, et qu'il prendrait toujours l'opinion de la chambre dans les occasions difficiles.

La chambre s'ajourna alors pour une demi-heure, et quand l'Orateur fut revenu et eut pris son fauteuil, elle procéda aux affaires.

Durant la séance deux messages de Son Excellence lord Cathcart sont présentés à la chambre. Le premier a rapport à l'acquisition de certains terrains en cette ville et à l'érection de certaines bâtisses pour la résidence du gouverneur-général du Canada et le parlement provincial. Le second recommande à la considération de la chambre la réclamation de M. L. J. Papineau, ci-devant orateur de la chambre d'assemblée du Bas-Canada. Les arrérages dus à ce monsieur par le gouvernement provincial s'élevaient à £4,500; Son Excellence considère la réclamation juste et légitime et il espère que la chambre voudra bien y porter son attention.

Agence des journaux anglais de New-York.—Nous recommandons à nos lecteurs l'annonce insérée dans nos colonnes de ce jour et signée J. G. Mountain. Les publications dont ce monsieur a l'agence pour le Canada se recommandent à plus d'un titre; le mérite littéraire de l'Anglo-American joint à la quantité de matières et à la variété des nouvelles qu'il contient, en fait un journal très populaire et répandu en ce pays. Il compte déjà dans les populations anglaises plus de 1500 abonnés. Une magnifique gravure offerte cette année, comme prime d'abonnement, qui représente les deux plus grands héros de l'Angleterre Wellington et Nelson, est d'une beauté, d'une perfection admirable; la gravure seule vaut deux fois le prix d'abonnement et est bien digne d'être vue.

Nous sommes forcés de remettre à un prochain numéro quelques articles, correspondances, etc., composés pour celui-ci.

La température depuis trois à quatre jours est devenue froide et glacée. Les steamers de la ligne de Montréal et de Québec ne sont pas arrivés.

L'Album littéraire et musical de la Revue Canadienne pour le mois d'avril, paraîtra lundi prochain.

Institut Canadien, lecture.—Son honneur M. le juge C. Mondelet, a bien voulu se rendre aux désirs des membres de l'Institut Canadien, et donnera samedi prochain le 18 du courant une lecture sur l'origine, la marche et le progrès des arts, et les découvertes qui s'y rattachent, dans les temps anciens et modernes; avec une esquisse de l'état actuel de la société, sous ces rapports.

Cette lecture se fera à la chambre ordinaire des séances de l'Institut, sur la Place d'Armes, au-dessus de la Pharmacie de MM. Lyman et Cie. Le public est respectueusement invité à y assister. Ouverture de la séance 7 heures et demi P. M.

La vente de la belle propriété de la succession de feu Nicholas Durand, située à la Côte des Neiges, dura lieu à la porte de l'église paroissiale de cette ville, dimanche, le 19 du courant, par le ministère de M. J. H. Jobin, notaire. Cette superbe terre mérite l'attention des capitalistes.—Voir l'annonce.

Voici la liste des comités permanents qui ont été nommés lundi dernier, à l'assemblée dite du conseil de ville:

- COMITE DES CHEMINS.—MM. Dunn, Tully, Footner, Kelly, Dufresne.
POLICE.—Stuart, Glennon, Connolly, Lyman, Ward.
FEU.—Lyman, Gorrie, Connolly, Gibb, Perrin.
MARCHES.—Jodoin, Gorrie, Sims, Dufresne, Footner.
FINANCES.—Mills, Gibb, Footner, Gorrie, Kelly, AQUEUDUC.—Bourret, Gibb, Dorwin, Glennon, Sims.
ECLAIRAGE.—Gibb, Jodoin, Mills, Kelly, Connolly.

Les hons. conseillers voudraient-ils bien nous expliquer pourquoi le nom du Dr. Beaubien se trouve omis dans tous ces comités?... Est-ce par oubli ou par farce, ou pour défranchiser le quartier St. Laurent comme on l'a fait du quartier Est? Cependant le Dr. Beaubien a été dument élu, plusieurs des membres siégeant ne peuvent pas en dire autant! —Minerve.

Le budget de la marine des Etats-Unis, qui a été soumis au comité des affaires navales par les chefs de département, devait être mis devant la chambre, mais la majorité s'est opposée à sa publication. On dit cependant que les journaux en ont obtenu communication d'une manière ou d'une autre. Si leurs révélations méritent confiance, l'exécutif proposerait d'augmenter la marine de 30,000 hommes et de 75 bâtiments, dont 40 à vapeur, et 35 à voiles. On dit aussi que le général Scott a envoyé aux comités des deux chambres une demande de 40 à 50,000 hommes de plus pour la défense des frontières. Si l'on croit un journal du Haut-Canada, les

autorités militaires de ce pays auraient demandé au gouvernement anglais £2,700,000 pour de nouvelles fortifications, et cette demande aurait été accordée.—Canadien.

NOUVELLES D'EUROPE DE TROIS JOURS.

Le paquebot Northumberland a apporté le 8 avril à New-York des nouvelles de Liverpool du 7 mars. Les dernières nouvelles reçues des Etats-Unis, à cette époque dataient du 16 février et avaient été apportées au hâvre par le paquebot de cette date. Elles faisaient mention des premiers débats de la question d'Orégon dans le sénat. La presse française avait généralement regardé ces débats comme très hostiles et très menaçants pour le maintien de la paix; quelques journaux, cependant, et entr'autres la Presse, persistaient à croire, "après tout, qu'il n'y aurait pas de guerre."

Le nouveau vote de la notice dans la chambre des représentants de Washington avait créé beaucoup d'agitation en Angleterre et on regardait ce vote comme un sinistre augure. Le bruit courait que la reine allait adresser un message au parlement à ce sujet. Ce bruit avait opéré, dans la soirée du 6 mars, une baisse de un demi pour cent consolidés.

PORT DE QUÉBEC.

Expédiée en Douane.

Golette Indian Queen, Vigneault, pour Halifax, farine, par Gillespie & Co.

NOUVELLES MARITIMES.

Le navire neuf Ceylon, de 778 tonneaux, échoué l'automne dernier sur le côté sud-est de l'île du Bic, a été vendu pour compte des assureurs mercredi dernier, et adjugé à M. Henry pour la somme de £2270.

La goëlette Indian Queen a fait voile mercredi matin, vers 7 heures, avec un vent d'ouest léger.

Le phare flottant a été lancé du patent slip de M. Taylor mardi dernier.

Le bâtiment à vapeur Pookontas a été aussi lancé le même jour. Il est parti hier pour aller relever le Ceylon, échoué à l'île du Bic.

Le bâtiment à vapeur St. George appartenant à M. Stevenson est venu se mettre au quai M'Callum hier matin. Il doit partir sous peu de jours pour aller passer les bouées dans le bas fleuve. On nous informe qu'il doit, pendant la saison, être employé dans le bas du fleuve, tant en voyages de plaisir qu'à remorquer.

La goëlette Priscilla est arrivée mardi dernier de l'Islet.

La goëlette Sainte-Croix est aussi arrivée dans notre port à 4 heures de blé acheté par M. Scott, du Cap-Rouge, et provenant du Cosmopolite, naufragé à l'île-aux-Grues.

Le Québec a été remorqué au chantier de M. Black pour être examiné.

NAISSANCES.

- A Longueuil, le 7 du courant, la dame de J. Hurteau Ecr. N. P. a mis au monde une fille.
En cette ville le 31 mars, Mme Hard. Lyman a mis au monde un fils.
En cette ville le 9 avril, Mme J. H. Bazinet, a mis au monde un fils.
A Mile-End, le 10 Mme Wm. Footner a mis au monde un fils.

DÉCÈS.

- A Saint Paul de Lavallée, le 9 du courant, Laurent, Jacques George, âgé de 16 mois, enfant de Laurent Desautier, Ecuyer, N. P. de Péroir.
Au même lieu, le 9 du courant, en la demeure de Louis Barthelemy, Ecuyer, Louis Romuald Arthur, âgé de neuf mois et demi, seul enfant d'André Romuald Cherrier, écuyer, de cette ville.
En cette ville, le 7 du courant, Alphonse enfant de M. X. Omette, menuisier, après une maladie de 21 jours.
On écrit de Montréal à la Gazette de Québec: "Les amis et connaissances de la famille du juge Panet ici, ont appris avec douleur la mort de madame Baby, à Sandwiche, H.-C., qui n'était mariée que depuis les printems derniers, elle est décédée après une courte maladie en couchant."
En cette ville le 12 du courant, Olive, enfant de Mr. Pierre Garriot, âgée de six ans et demie.
A Bytown, le 4 avril, après une maladie d'environ 3 mois, supportée avec une résignation vraiment chrétienne, M. Pierre Lamoureux, peintre, ci-devant de Montréal. Il laisse un grand cercle de parents et d'amis pour pleurer sa perte.—Com.
A Québec, le 11, Froste-Ralph Gray, écuyer, âgée de 35 ans, de la maison de Wood et Gray de cette ville.
A Fort Covington, Etat de New-York, le 8 du courant Jacques Charles Christophe, enfant de M. Joseph Brassou marchand, âgée de 17 mois.

ANNONCES.

J. G. MOUNTAIN,

AGENT des Journaux suivants de New-York, est maintenant en cette ville, à l'Hotel de Swords, où il reçoit des ordres pour ces journaux, aux conditions suivantes:
Le New-York Anglo-American, - £1-0 par année.
Spirits of the Times, - £1-5 "
The American Turf Register and Racing and Trotting Calendar, for 1845, - - - - - £0-5 "
Ces prix comprennent le postage américain jusqu'à la Frontière canadienne.
Le nouveau volume de l'Anglo-American, commencera le 25 avril courant, et ceux qui s'abonnent maintenant reçoivent la magnifique gravure de WELLINGTON et de NELSON, représentant l'armée et la marine de la Grande Bretagne comme prime d'abonnement.
Cette magnifique gravure préparée expressément pour ce journal par les premiers artistes, surpasse beaucoup tout ce qui a été jusqu'ici offert au public en ce genre; On peut en voir des spécimens chez M. Mackay, No. 115, Rue Notre-Dame, où l'on reçoit aussi les abonnements.

J. G. MOUNTAIN.

Montréal, 14 avril, 1846.

A VENDRE.

De gré à gré, ou à l'enchère sur les lieux, le 20 avril prochain, à midi précis, à des conditions libérales, et avec toutes les garanties de droit.

CETTE superbe Terre, agréablement située, à un mille et demi de cette ville, local aride et romantique à la Côte-des-Neiges, sur un endroit élevé de la Montagne, dépendant de la succession de feu Sr. Nicolas DUKAND dit DESMARCHAIS, en son vivant cultivateur. Cette terre contient environ 84 arpents de superficie, ayant 4 arpents de front sur le chemin de roi; en pleine culture, et d'un sol riche, clôturés en bon ordre, complantés d'arbres fruitiers, y ayant pas moins de 1000 Pommes, tels que gris, faux-nez et calville, cerisiers, pruniers, et environ 8 arpents en bois debout sur la largeur de la terre, de gros hêtres, érable et chêne. Il y a aussi des guérets d'automne pour ensementer 8 minots de grains. Avec maison, grange et autres petits bâtiments dessus construit; possession immédiate. Une partie du prix restera entre les mains de l'acquéreur pour plusieurs années.

S'adresser sur les lieux, Ou au notaire sous-jugé. J. H. JOBIN, N. P. No. 83, coin des rues St. Paul et St. Vincent. Montréal, 28 fév. 1846.